

GENERAL
ASSEMBLYASSEMBLEE
GENERALEA/48
French
Original: English
11 Février 1946.COMPOSITION DU COMITE DES CONTRIBUTIONS
RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION A L'ASSEMBLEE
GENERALE

Rapporteur : M. Th. Agnides (Grèce).

La résolution 3, qui fait partie des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale au sujet des arrangements budgétaires et financiers (voir Document A/44) porte qu'un comité permanent des contributions composé de dix membres (au lieu de 7 comme il est prévu à l'article 40 du Règlement intérieur provisoire), sera nommé avec mission de préparer un barème détaillé de répartition des dépenses, sur la base des principes énoncés au paragraphe 13 de la section 2 du Chapitre LX du Rapport de la Commission Préparatoire, afin que l'Assemblée Générale puisse l'examiner pendant la deuxième partie de sa première session.

L'article 41 du même règlement stipule que les membres de ce Comité, appartenant tous à des nationalités différentes, seront choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnelle. C'est sur ces bases que la cinquième Commission a l'honneur de soumettre à l'Assemblée Générale, pour examen, les noms suivants:

1. Mr. Paul H. Appleby (Etats-Unis d'Amérique)
2. M. Baumont (France)
3. Mr. J. P. Bridgen (Australie)
4. M. Chi Chao-ting (Chine)
5. Mr. Seymour Jacklin (Union Sud-Africaine)
6. Sir Cecil Kisch (Royaume-Uni)
7. M. Pavle Lukin (Yougoslavie)
8. M. Martinez Cabanas (Mexique)
9. M. Nedim el-Pachachi (Iraq)
10. M. Nicolai V. Orlov (U.R.S.S.)

Au cours des débats à la cinquième Commission, plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que la représentation à ce petit Comité technique des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité ne sera pas considérée comme un précédent pour les futurs comités de ce genre.

En application de l'Article additionnel Kamendé à la suite de la décision portant à dix au lieu de sept le nombre des membres, l'Assemblée Générale doit choisir quatre de ces membres qui resteront en fonction pendant trois ans, trois pendant deux ans et les trois autres pendant un an. La Cinquième Commission propose que les membres suivants soient désignés pour une période de trois ans:

1. Mr. J.P. Bridgen (Australie)
2. Mr. Seymour Jacklin (Union Sud-Africaine)
3. M. Martinez Cabanas (Mexique)
4. M. Nicolai V. Orlov (U.R.S.S.)

les membres suivants pour une période de deux ans:

1. M. M. Baumont (France)
2. Sir Cecil Kisch (Royaume-Uni)
3. M. Nedim el-Pachachi (Iraq)

et enfin les membres suivants pour une période d'un an:

1. Mr. Paul H. Appleby (Etats-Unis d'Amérique)
2. M. Chi Chao-ting (Chine)
3. M. Pavle-Lukin (Yougoslavie)

En conséquence la Commission a l'honneur de soumettre à l'Assemblée Générale, pour adoption, le projet de résolution suivant:

L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Déclare que les personnes suivantes sont élues membres du Comité des contributions dont le mandat est défini à l'article 42 du règlement intérieur provisoire : -

Mr. Paul Appleby
M. M. Baumont
Mr. J.P. Bridgen
M. Chia Chao-ting
Mr. Seymour Jacklin
Sir Cecil Kisch
M. Pavle Lukin
M. Martinez Cabanas
M. Nedim el-Pachachi
M. Nicolai V. Orlov

2. Déclare que les personnes suivantes sont élues pour une période de 3 ans:

Mr. J.P. Bridgen
Mr. Seymour Jacklin
M. Martinez Cabanas
M. Nicolai V. Orlov

et que :

M. Baumont
Sir Cecil Kisch
M. Nedin el Fachachi

sont élus pour une période de deux ans.

3. Attire l'attention du Comité sur les paragraphes 12, 13 et 14 du Rapport sur les dispositions d'ordre budgétaire et financier figurant à la section 2 du Chapitre LX du Rapport de la Commission Préparatoire .
 4. Demande au Comité de lui présenter un barème détaillé de répartition des dépenses pour qu'il soit examiné au cours de la deuxième partie de la première session de l'Assemblée Générale.
-